

Procès verbal de la réunion du Conseil
de l'Association Etudiante du CEGEP de St-Laurent

Le vendredi 28 septembre 1973

Membres présents: Cécile Tremblay
Elise Filiatrault
Jean Charbonneau
Pierre Péclet
Pierre Thibault
Jacques Robichaud

Observateurs:
Lucie Seery
Lise Hébert
Jean-Guy Aubé
Michel Matte
André Colliette
Robert Ouellet
Marc Péclet
François et Pierre Dulude

Ordre du jour:

00. Adoption de l'ordre du jour
0. Adoption des procès verbaux des réunions du 17 et 25 septembre
1. COOP
2. Radio
3. Entente
4. Parti Québécois
5. Information (nominations)
6. Plan de travail
7. A.P.L.Q.
8. Contrat des employés de l'Association
9. Divers: a) réunion de la FAM
b) journal
c) pédagogie
00. Il est proposé par Jean Charbonneau et appuyé par Elise Filiatrault d'adopter l'ordre du jour.

625 boul. STE-CROIX
MTL 379 747-6521

0. Il est proposé par Pierre Péclet et appuyé par Jean Charbonneau d'adopter les procès verbaux des réunions du 17 et 25 septembre.

UNANIMITE

1. COOP:

Michel Matte demande le \$1000. de subvention qu'il restait à verser à la COOP sur le montant déjà accordé.

Cependant vu les évènements d'hiver passé cette tranche n'avait pas été accordé, pas plus à la COOP qu'à aucune autre activité.

Il est proposé par Cécile Tremblay et appuyé par Jacques Robichaud que la COOP fasse si elle le désire, une demande de fond acheminée selon les processus normaux, et en sera tenu compte par la FAM.

Vote: 4 Pour 0 Contre 2 Abstentions

UNANIMITE

2. Radio:

Motion de félicitation à M. André Colletterte pour avoir pu mettre sur pied la radio en un temps si limité.

M. Colletterte expose les projets de la radio: i.e. mettre la radio à la disposition des étudiants à la cafétéria, créer un studio de diffusion avec un nouveau magnéto.

Les dépenses de la radio sont mis sur deux niveaux:

- l'équipement électronique
- l'achat de disques.

Nous discutons sur la possibilité d'obtenir les disques gratuitement.

Possibilité d'un contrôle financier de la radio, tout en leur laissant liberté d'opération.

Il est proposé par Pierre Péclet et appuyé par Jacques Robichaud que le BIP et la Radio élaborent ensemble les politiques d'information de la radio.

UNANIMITE

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Elise Filiatrault que les fonds de la Radio soient contrôlés par le trésorier de l'Association selon des mécanismes semblables à ceux appliqués au BIP.

Vote: 5 Pour 1 Contre

ADOPTE

3. Entente:

L'entente à propos de la gérance du \$22. de cotisation étudiante vient d'être signée cet après midi par l'administrateur délégué M. Gérard Arguin. Ainsi l'Association Etudiante gèrera le montant total de la cotisation étudiante.

4. Parti Québécois:

Le PQ de St-Laurent nous demande de lui accorder un local durant la période des élections. Nous sommes d'accord mais la demande doit se faire par écrit.

5. Information (nominations):

Nous discutons des derniers développements à propos des postes de directeur général et de directeur des services pédagogiques. Ainsi M. Jean-Marc Tousignant est nommé DG et M. Denis Cartier DSP.

6. Plan de travail:

Cécile Tremblay nous a remis un projet de plan de travail pour le Conseil, ainsi six postes importants sont à remplir.
Information: Robert Ouellet, André Colletette, Lise Hébert et Cécile Tremblay.

Auto-financement: Pierre Péclet et Pierre Dulude.

Administration des budgets: Elise Filiatrault.

Services: Pierre Dulude, Robert Ouellet et Cécile Tremblay.

Politisations: Cécile Tremblay, Elise Filiatrault et Pierre Dulude.

Relations intérieures: Jacques Robichaud et Jean Charbonneau.

Il va s'en dire que ces différents postes sont ouverts à tous ceux qui veulent bien y travailler.

7. A.P.L.Q.:

D'un commun accord nous acceptons d'attendre les résultats

de notre abonnement avec le Quartier Latin avant de faire
quoi que se soient avec l'A.P.L.Q.

8. Il est proposé par Cécile Tremblay et appuyé par Pierre
Péclet d'adopté tel quel le contrat des permanents avec
ses amendements.

UNANIMITE

Un des amendements de ce contrat est que le comité de griefs
est décisionnel. Il se compose d'un membre du Conseil, d'un
employé de l'Association et d'une tierce personne du milieu
qui devra être choisie parmi 4 personnes jugées impartiales
par les deux partis.

Pierre Péclet est chargé de rédiger le contrat.

9. Divers: a) réunion de la FAM:

Il y aura réunion de la FAM mercredi, nous invitons les con-
seillers qui y occupent des postes à s'y présenter.

b) journal:

Le principe d'un journal tabloïd est accepté par le Conseil.
Ce journal se veut le porte parole de tous les étudiants du
CEGEP et pas seulement les étudiants d'un module.

c) pédagogie:

Le Conseil est d'accord avec le principe de créer un comité
de pédagogie qui viserait à créer des expériences nouvelles
dans ce domaine au CEGEP.

LEVÉE DE LA REUNION
